
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations, formations intra et inter

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre BCDH et son Client (personne morale ou physique), agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation et prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Commande

Toute commande (en ligne ou non), vaut acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente.

L'inscription du/des participant(s) non réalisée en ligne sur le site www.ProgressVet.com, ne sera effective qu'à réception du devis ou bulletin d'inscription daté et signé par le Client.

Délai de rétraction Client (personne physique)

A compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation BCDH par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant et les sommes déjà versées lui sont restituées. Sans rétractation dans ce délai, le Client est considéré comme inscrit.

Tarifs

Tous nos prix sont stipulés HT et majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation. Ces tarifs couvrent les frais d'animation des prestations, des supports pédagogiques ; et les frais de restauration le cas échéant, durant les horaires de la prestation en présentiel (sauf stipulation contraire précisée en amont sur la page descriptive de la prestation).

Conditions de règlement

Nos prestations sont payables comptant à réception de facture et sans escompte, par chèque à l'ordre de BCDH sas et adressé à BCDH sas, 43 avenue Aristide Briand – 94110 ARCUEIL ; ou par virement sur le compte :

Domiciliation : Crédit Agricole IDF
IBAN : FR76 - 1020 - 7000 - 3004 - 0300 - 3331
BIC : RECCBFRPPMTG

En cas de non-paiement d'une facture arrivée à échéance et relancée, BCDH se réserve le droit de suspendre les prestations en cours pour le/les participants inscrits.

Prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur pour un Client

Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de la prestation pour laquelle elle s'inscrit ou inscrit un/des participant(s). En cas de subrogation de paiement, il appartient au Client de le mentionner à BCDH lors de la validation du devis (par mail complémentaire par exemple) ou lors de l'inscription en ligne. En cas de prise en charge partielle, le Client s'acquittera du solde du coût de la prestation. Il revient au Client de s'assurer que le règlement de l'organisme financeur s'effectue dans les délais. Dans les cas contraires, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de prestation et des frais annexes. Cette facture devient exigible sans délai et sans mise en demeure préalable.

En cas de défaut de paiement, cinq jours francs après la réception d'une mise en demeure préalable, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, une indemnité égale à 15 (quinze) % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires ultérieurs éventuels, sera exigible sans préjudice du droit à des dommages et intérêts au bénéfice de BCDH sas.

En sus de ces indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement.

Préalable à l'exécution

Si la participation à une prestation nécessite certains prérequis par le/les participant(s), le Client s'assure et certifie que chaque participant remplit bien ces prérequis.

Dans le cas d'un Client (personne physique), celui-ci valide avec un conseiller de BCDH qu'il remplit les prérequis et que le descriptif de la prestation correspond à ses attentes.

Conditions d'exécution

Dès lors qu'une commande est validée (en ligne ou non), chaque participant reçoit une convocation/confirmation d'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la prestation, ou au plus tard le jour de l'inscription si celle-ci intervient moins de 15 jours avant le début de la prestation. Celle-ci précise l'adresse, les horaires et le type ou l'intitulé de la prestation/formation.

Il appartient au Client de s'assurer que chaque participant a bien reçu la convocation envoyée.

Pour les prestations en présentiel, l'accueil en salle se fait au maximum 15 minutes avant le début de celle-ci.

En cas d'absence ou de retard, le participant en informe, le cas échéant son employeur et BCDH.

Pour les prestations de formation, le participant s'engage à respecter le règlement intérieur de BCDH applicable aux stagiaires qui lui est remis soit en amont, soit au plus tard le premier jour de la prestation. Tout participant qui contreviendrait à ces dispositions pourrait se voir exclu de la prestation par BCDH. Dans un tel cas, BCDH en informe le Client dans les plus brefs délais. Aucune indemnisation n'est, dans cette hypothèse, due au client à quelque titre que ce soit et le prix de la prestation restera acquise à BCDH qui conserve le droit de la facturer dans son intégralité.

Dates de prestation

BCDH sas se réserve la possibilité de modifier les dates d'une prestation et prévient alors le Client par courrier électronique au moins 15 jours à l'avance afin d'étudier de nouvelles possibilités. En cas de désaccord sur les nouvelles dates ainsi proposées, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés.

Conditions d'annulation, d'abandon ou de report

Du fait du Client (personne morale) :

Le Client peut annuler ou reporter, sans frais, une prestation au plus tard 28 jours ouvrables avant la date de début de la prestation.

A l'exception d'un cas de force majeure, les frais engagés par BCDH de préparation ou d'organisation de la prestation seront facturés au Client.

Frais d'annulation pouvant être facturé au Client :

Plus de 27 jours avant la prestation : aucune pénalité

De 27 jours avant la prestation et après le début de la prestation : 100% de la commande

Toute annulation, pour être effective devra être confirmée par courrier avec accusé de réception. La date de réception de la demande faisant foi.

Du fait du Client (personne physique) :

Le Client peut annuler ou reporter, sans frais, une prestation au plus tard 28 jours ouvrables avant la date de début de la prestation.

Frais d'annulation pouvant être facturé au Client :

Plus de 27 jours avant la prestation : aucune pénalité

De 27 jours avant la prestation et après le début de la prestation : 100% de la commande

Toute annulation, pour être effective devra être confirmée par courrier avec accusé de réception. La date de réception de la demande faisant foi.

Du fait du participant :

En cas d'absence injustifié d'un participant après le début de la prestation, celle-ci entraîne la facturation de la prestation dans sa totalité.

Du fait de BCDH sas :

En cas de force majeure contraignant BCDH à annuler une prestation, BCDH s'engage à proposer au Client une nouvelle prestation dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne pourra être exigée par le Client dans ce cas.

Pour les prestations inter-entreprises, **dans le cas où le nombre requis de participants indiqué dans la fiche programme ne serait pas atteint, BCDH sas, se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours calendaires avant la date prévue.** BCDH en informe le Client et les participants par courrier électronique. Dans ce cas, ainsi qu'en cas d'impossibilité par BCDH sas de remplacer un formateur absent, les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés, sauf si le client accepte de reporter son/ses inscription(s) sur liste d'attente pour une prestation équivalente ou son/ses inscription(s) pour une autre prestation prévue. Aucune indemnité ne pourra être exigée par le Client en cas de report ou d'annulation.

Propriété Intellectuelle

BCDH sas et les intervenants, selon les cas, sont et restent titulaires de l'ensemble des droits de propriété



intellectuelle relatifs aux prestations ainsi que de l'ensemble des documents et outils fournis dans ce cadre et notamment les documents des prestations et de formations.

Le Client s'engage en son nom et, le cas échéant, celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial ou professionnel sauf autorisation écrite de BCDH. En aucun cas la propriété de tout ou partie des documents ou matériels qui auront été fournis aux participants ne pourra être transférée à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Responsabilités

La responsabilité de BCDH sas ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou des locaux directement ou indirectement par les prestations fournies.

Protection de la vie privée

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) mis en application le 25 mai 2018, tout participant peut exercer ses droits d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les transférer ou supprimer par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à BCDH sas, 43 avenue Aristide Briand – 94110 ARCUEIL. Les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Ces données font l'objet d'un traitement conformément à notre politique de confidentialité disponible sur notre site web www.ProgressVet.com

Autonomie des clauses des conditions générales de vente

Dans l'éventualité où l'une des dispositions des conditions générales de vente serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les autres dispositions des conditions générales de vente ne seraient pas affectées par la nullité de celle-ci.

Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au Droit Français. Tout litige ou différend, relatif aux présentes conditions générales de vente, qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties dans un délai de quinze jours ouvrés à compter de la notification dudit différend ou litige ou contestation par l'une des parties à l'autre partie sera soumis au Tribunal de Créteil (Val de Marne).